

L'activité est-elle enseignée par un enseignant de l'établissement ⁽¹⁾ ? Quel que soit le cadre d'enseignement ⁽²⁾ : EPS, sections sportives, AS, option, sortie ou stage.

OUI... Quel type d'activité ?

Environnement classique (cf. code du sport)

Environnement spécifique (cf. code du sport)

Activités de Pleine Nature :
Course d'orientation, VTT...

**Escalade sur
Surface Artificielle**

**Activités Nautiques et
Maritimes**

**Escalade sur Surface Naturelle et
parcours d'aventure**

Référence académique :
[Enseignement des APPN hors
escalade](#)

Référence académique :
[Enseignement de l'escalade en SAE](#)

Référence académique :
[Enseignement des activités
nautiques et maritimes](#)

Référence académique :
[Enseignement de l'escalade sur SNE
et en parcours d'aventure](#)

- Ecrire un protocole et le faire valider par le chef d'établissement :
- Protocoles de sécurité spécifiques proposés par le groupe d'expert : escalade en SAE ou APPN hors escalade
 - Ecrire un protocole par activité enseignée

Ecrire le protocole et **constituer le dossier** à envoyer :

- Projet pédagogique succinct
- Protocoles de sécurité spécifiques proposés par le groupe d'expert : activités nautiques et maritimes ou escalade en SNE et parcours d'aventure
- Toute attestation nécessaire à l'instruction du dossier
- Ecrire un protocole par activité enseignée

Aucune demande auprès des IA IPR EPS n'est à effectuer.
Le chef d'établissement **vérifie** et **valide** la conformité des protocoles au minimum un mois avant le début de l'activité.

Dossier à envoyer au minimum un mois avant le début de l'activité à l'adresse ce.ipr@ac-amiens.fr pour validation par les IA-IPR EPS.
Le chef d'établissement **valide** le projet complet avant envoi.

NON
C'est un Intervenant extérieur

Transfert de responsabilités
Signer un contrat d'engagement en amont de la mise en pratique des élèves, avec une structure agréée par le Ministère des Sports.

Aucune demande auprès des IA IPR EPS n'est à effectuer.

Dans tous les cas, toujours s'assurer d'un protocole de gestion de crise ET d'une activité de secours en cas d'annulation

Si un déplacement est nécessaire

Le transport est assuré par un prestataire :

Transfert de responsabilités

➔ Etablir un contrat

L'enseignant utilise un véhicule personnel ou de location qu'il conduit, mesure supplétive utilisée en dernier recours :

Concernant une activité en **AS/UNSS**, se référer au :
[Guide du chef d'établissement UNSS](#)

Concernant une activité dans le cadre de **l'enseignement obligatoire**, se référer à :
- la [note de service 86-101 du 05/03/1986](#)
- la [circulaire surveillance des élèves n° 96-248 du 25 octobre 1996](#).

⁽¹⁾ **Attention** : Quand un **stage APPN** est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux.

⁽²⁾ Dans le cas d'une organisation d'une **compétition UNSS**, c'est l'UNSS qui valide un protocole simplifié (à venir).